

COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RELANCE ECONOMIQUE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

Comment soutenir le tissu local d'artisans et de petits
commerçants ?



Note préparatoire du 25/11/2021

I INTERVENANTS

Patrick Briallart, Président de la Confédération nationale de l'artisanat
des métiers de service et de fabrication d'Ile-de-France (CNAMS-IDF)

Thomas Cecini, Directeur régional adjoint du développement
économique en appui des territoires à la Chambre des Métiers et de
l'Artisanat d'Ile-de-France (CMA-IDF)

Stéphanie Guiot, Chargée de mission à la direction agriculture, ruralité
et forêt à la Région Ile-de-France

Myriam Abassi, sous-préfète à la relance auprès de Marc Guillaume,
préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

.....

🕒 Le 25 novembre 2021 de 10h00 à 12h00

📍 En visioconférence

Élus référents :

- 👤 • **DECHY** François, maire de Romainville (93)
- **HERVE** Stephen, maire de Bondy (93)
- **VIGIER** Jean-François, maire de Bures-sur-Yvette (91)

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant :

<https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=mce4ad74c9bd170770ec76f9d92a1d96b>

Mot de passe visioconférence : deveco

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline :
0970 711 105 ou support@frv-sense.com

.....

I OBJECTIFS

Après les assises de la relance en Ile-de-France de l'AMIF (organisées en octobre sur les aides globales de reprise économique), revenir spécifiquement sur les aides et les enjeux du tissu local de commerçants et d'artisans :

.....

- Présenter les aides de relance de l'Etat, de la Région et de la CMA concernant spécifiquement l'artisanat, les micro-entreprises et les PME¹
- Revenir concrètement sur ce que les communes peuvent faire pour aider à l'efficacité de ces actions
- Disposer d'un retour d'expérience des représentants d'artisans et des petits commerçants sur les évolutions de leurs métiers avec la crise, afin d'améliorer leurs accompagnements par les collectivités

¹ Micro-entreprise (anciennement dénommée TPE) compte moins de 10 salariés ; Petite et Moyenne Entreprise (PME) compte entre 10 à 249 salariés. (Application de la loi de modernisation de l'économie)

I CONTEXTE / ACTUALITÉ

L'artisanat et les petits commerçants en France

En France, plus de 90% des entreprises françaises sont artisanales, avec près de 1,5 millions d'unités légales² en 2017.

En effet, le tissu économique français est fortement maillé par l'artisanat, avec un intérêt des habitants grandissants, depuis la crise économique, sociale et sanitaire de 2020 pour les commerces de proximité (contre les habitudes de consommation dans les grandes surfaces périphériques). Les restrictions de déplacement dues aux confinements ont entraîné ce regain d'intérêt de la population et des pouvoirs publics pour la consommation de produits locaux ou artisanales.

En revanche, toutes les entreprises ne disposent pas de cette appellation d'artisanat. La notion n'apparaît que tardivement dans le droit français, dont la loi du 5 juillet 1996 vient en préciser les contours :

Loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat :

« Doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ».

La catégorie d'artisan dépend, donc, de son immatriculation au répertoire des métiers (noté RM). Factuellement, elle renvoie également à une structure de moins de 10 salariés.

Une reprise économique sous tension

Après une chute de - 6,4% au quatrième semestre 2020 de l'indice d'activité³, le secteur des petits commerces, de l'artisanat et des services atteint + 2,7% pour le premier trimestre 2021 selon l'observatoire de la petite entreprise (institut financé par la FCGA⁴, la Direction Générale des Entreprises et la Banque Populaire).

² Données INSEE : Tableaux de l'Economie Française, édition 2020 – Insee Références, consultable à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277845?sommaire=4318291>

³ Indice d'activité : Croissance moyenne du chiffre d'affaires (Définition de la CCI Paris – IDF)

⁴ Fédération des Centres de Gestions Agréés ; Données extraites de la Note N°81 de l'Observatoire de la petite entreprise. Consultable à l'adresse suivante : [Observatoire de la petite entreprise n°81 FCGA – Banque Populaire](#)

Dans ce contexte de reprise, les soubresauts économiques sont nombreux. En effet, la relance mondiale de l'économie n'est pas sans risque. Une vigilance accrue des économistes se porte sur la situation de la Chine relative à l'approvisionnement en matières premières.

Les difficultés d'approvisionnement, la hausse générale des prix (en particulier de l'énergie) ou les difficultés de recrutement dans plusieurs secteurs stratégiques font craindre, dans la dernière note de conjoncture de l'INSEE (septembre 2021), une inflation incontrôlée et un essoufflement de la reprise économique.

L'intervention de l'Etat et des collectivités locales

Pour pallier aux défaillances du marché, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des dispositifs d'aides aux entreprises tel que le chômage partiel, les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et les fonds de solidarité.

La commande publique est un autre levier mobilisable par les administrations et les entreprises publiques pour soutenir l'activité locale. En l'occurrence, 61% du volume total des achats publics bénéficient aux TPE/PME et participe à hauteur de 8% du PIB.

A noter enfin que l'aide à la transformation numérique des petits commerçants et des artisans, portée par l'initiative France Num, intervient en lien avec l'expansion du click & collect et des besoins de visibilité face aux grandes plateformes du e-commerce. Couvrant les dépenses pour la numérisation de leurs activités, cette aide ne remplace pas pour autant les besoins d'accompagnement des chefs d'entreprise sur ces nouveaux usages numériques de leurs métiers.⁵

I ENJEUX DE LA SÉANCE

Après les assises de la relance économique, tenues le 14 octobre 2021, cette séance abordera plus spécifiquement les enjeux de la relance économique pour le secteur des TPE/PME et de l'artisanat.

A préciser également que ne seront pas abordées lors de cette séance les aides concernant les restaurateurs et les entreprises du secteur de l'industrie. En effet, celles-ci feront l'objet de séances spécifiques de la Commission Développement Economique en 2022.

⁵ Voir notamment les résultats de l'enquête de l'association française pour le nommage Internet en coopération (AFNIC) sur la présence en ligne des TPE/PME publié en 2019. Consultable à l'adresse suivante : https://www.afnic.fr/wp-media/uploads/2020/11/Resultats_Reussir_avec_le_web_2018.pdf

I PROPOSITION DE DÉROULÉ

10H00 - 10H10 Introduction des élus référents de la Commission (10 minutes)

10H10 - 10H25 Présentation de la sous-préfecture à la relance régionale (15 minutes)

10H25 - 10H40 Présentation de la Région Île-de-France (15 minutes)

10H40 - 10H55 Présentation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Ile de France (15 minutes)

10H55 - 11H10 : Présentation de la Confédération nationale de l'artisanat des métiers de service et de fabrication d'Ile-de-France (15 minutes)

11H10 - 11H50 Questions/Réponses et échanges avec les participants (40 minutes)

11H50 - 12H00 Propos conclusifs des élus référents de la Commission (10 minutes)